

**Communiqué de presse**

**Paris, le 24 janvier 2025**

NOUVELLE CIRCULAIRE RETAILLEAU :

UN PAS DE PLUS DANS LA GUERRE CONTRE LES MIGRANT⋅ES !

*Le ministre de l’intérieur, Bruno Retailleau, multiplie depuis des mois les déclarations visant à supprimer les possibilités d’accueil et de régularisation des personnes migrantes. Sur fond de racisme décomplexé inspiré par l’extrême droite, le ministre passe aujourd’hui de la parole aux actes. Il vient de publier une circulaire qui abroge la circulaire Valls de 2012, et donne aux préfets des consignes fermes de non-régularisation des personnes étrangères vivant en France sans titre de séjour.*

Dans la continuité de la loi Darmanin de janvier 2024, cette circulaire met à bas les possibilités de régularisation exceptionnelle des étrangers au titre de la situation familiale ou du travail, telle que pratiquées jusqu’alors en application de la circulaire Valls.

Elle augmente la durée de séjour requise sur le territoire à 7 ansau lieu de 5 ans précédemment, voire 3 ans au titre du travail, pour pouvoir solliciter une régularisation à titre exceptionnel.

Elle rend quasi-impossible la régularisation d’une personne ayant subi une OQTF, exécutée ou pas, même datant de plusieurs années.

Elle impose des critères de maîtrise du français et de « respect des valeurs républicaines » qui permettent un total arbitraire de la part des préfectures dans l’examen des dossiers de demande de régularisation.

Alors même que la liste des métiers en tension, des plus restrictives et établies selon les seuls critères du patronat, n’est toujours pas actualisée, cette circulaire ferme la porte à toute possibilité de régularisation à des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs sans-papiers qui font tourner des secteurs entiers de l’économie du pays, comme dans la logistique, le nettoyage, la restauration, le BTP, l’aide à la personne et bien d’autres.

La première conséquence de cette circulaire sera l’exploitation de ces personnes, contraintes à une clandestinité et donc une précarité renforcée, exclues de tous droits sociaux, de toutes les protections accordées aux autres salariées, et donc à la merci d’un patronat qui, de toutes façons, trouve son intérêt et ses profits dans l’exploitation des travailleurs-euses sans-titre.

L’Union syndicale Solidaire dénonce avec force cette déclaration de guerre à l’immigration du gouvernement Bayrou/Retailleau/Darmanin.

Elle continue d’exiger la régularisation de tous les sans papier, à commencer par nos camarades de Chronopost en lutte depuis plus de 3 ans.

Elle appelle à se mobiliser aux côtés des autres organisations syndicales, des associations d’aide aux migrants-tes, des collectifs de sans-papiers pour soutenir et participer à toutes les actions en cours et en préparation pour s’opposer à l’application à ces mesures scélérates, et en obtenir l’abrogation !